

VILLE DE DRAGUIGNAN

BUDGET PRIMITIF 2022

*_*_*_*_*_*_*

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : François GIBAUD

SOMMAIRE

I PRÉAMBULE

II LA STRUCTURE DU BUDGET

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement : 43 494 938 €

- a) Les impôts et taxes : 31 165 000 € (chapitre 73 fiscalité directe)
- b) Les dotations et participations : 9 178 833 € (chapitre 74)
- c) Les autres recettes de gestion : 2 934 125 € (chapitre 013, 70 et 75)
- d) Les recettes financières, produits exceptionnels et reprises de provisions : 6 000 € (chapitre 76, 77 et 78)
- e) Les opérations d'ordre : 210 980 € (chapitre 042)

2 – Les dépenses de fonctionnement : 43 494 938 €

- a) Les dépenses de gestion : 38 185 898 (chapitres 011, 012, 014 et 65)
- b) Les charges financières, exceptionnelles, et les dotations aux provisions : 745 200 € (66, 67 et 68)
- c) Les opérations d'ordre : 4 563 840 € (023, 042)

3 – Synthèse sur la section de fonctionnement

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement : 17 975 469 €

- a) Les dépenses d'équipement : 13 839 489 €
- b) Les dépenses financières : 3 152 000 €
- c) Les opérations d'ordre et patrimoniales : 873 980 € (chapitre 040, 041)

2 – Les recettes d'investissement : 17 975 469 €

- a) Les recettes d'équipement : 10 738 629 € (chapitre 13 et 16)
- b) Les dotations : 1 900 000 € (chapitres 10 et 024)
- c) Les recettes d'ordre : 5 226 840 €

3 – Synthèse sur la section d'investissement

III CONCLUSION

PRÉAMBULE

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes.

Chaque section – fonctionnement et investissement – doit être équilibrée, conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique.

Dans un souci de transparence, la présentation du budget 2022 est établie de façon à apporter le plus d'éclairage possible sur les éléments qui le composent.

Vous le savez, ce budget a été élaboré dans un contexte marqué par la pandémie du COVID-19 et les nouvelles mutations du virus suscitant toujours de l'inquiétude et de l'incertitude

Cette crise sans précédent nous amène à une responsabilité supplémentaire dans la construction du budget. Il nous faut à la fois être très prudent dans notre appréhension des difficultés à venir et contribuer, dans la mesure de nos compétences et nos capacités budgétaires, à la relance économique, sans entrainer la collectivité dans une aventure financière.

Nous avons ainsi fait le choix de vous proposer un **budget primitif répondant aux attentes et aux préoccupations des Dracénois tout en tenant compte du contexte économique et de son impact au niveau local.**

À ce stade, nous ne connaissons pas avec exactitude les montants des diverses dotations et des produits fiscaux. Toutefois, le Projet de Loi de Finances 2022 (PLF) confirme, comme exposé lors du débat d'orientations budgétaires, que les recettes de fonctionnement seront en légère augmentation, compte tenu du maintien des dotations de l'Etat au niveau de 2021 et de la hausse des produits d'impôts locaux du fait de l'inflation, qui entrainera une évolution positive des bases locatives, ainsi que la dynamique des droits de mutation.

Le mécanisme de compensation de la taxe d'habitation, appliqué pour la première fois en 2021, est désormais connu et stabilisé. Ainsi, le produit 2022 pour la taxe d'habitation est, comme en 2021, intégré à celui de la taxe sur le foncier bâti, et compensé par rapport au produit avant réforme à l'aide du coefficient correcteur, qui sera notifié en mars 2022.

Pour les bases de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, leur variation nominale est décidée par le Parlement lors du vote du Projet de Loi de Finances, fin décembre. Depuis quelques années, cette évolution, inscrite dans la Loi, est indexée sur l'évolution de l'inflation constatée sur un an à fin novembre. Celle-ci étant de + 3,4 % (données communiquées par l'INSEE), l'évolution des bases de ces deux taxes devrait évoluer à cette hauteur.

Nous avons prévu en inscription budgétaire 2022 une augmentation du produit fiscal de près de + 8,8 % par rapport à celle du BP 2021 (voir explications ci-après).

Les maîtres mots du budget 2022 sont les mêmes qu'en 2021 : rigueur, prudence et ambition. Nous proposons également de contenir l'augmentation des dépenses de gestion courante à seulement + 1,54 %, et c'est pourquoi il **n'est, cette année encore, pas prévu d'augmenter les taux de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, comme depuis le début de notre précédent mandat.**

Je tiens également à souligner que le résultat de l'exercice 2021 n'est pas connu avec exactitude, mais estimé, l'exercice en cours n'étant pas clos.

Comme les années précédentes, le résultat de l'année n-1 (2021) sera intégré lors de la reprise des résultats définitifs, au moment du vote du compte administratif 2021. Si cela est possible, il viendra minorer l'emprunt prévisionnel qu'il est proposé d'inscrire (voir ci-après).

Pour l'exercice 2022 le budget principal s'établit en dépenses et recettes à **61 470 407 €** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement :	43 494 938 €
- Section d'investissement :	17 975 469 €

LA STRUCTURE DU BUDGET

La présentation structurelle reprend l'ensemble des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement en incluant les opérations d'ordre de section à section.

Cette présentation fait apparaître l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'établit en recettes et en dépenses à **43 494 938 €**.

1 – Les recettes de fonctionnement : 43 494 938 €

Répartition des recettes de fonctionnement

COMPARATIF RECETTES 2020/2021	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Atténuation de charges (013)	750 000	760 000	10 000	1,33%
Produits des services (70)	1 756 620	1 878 000	121 380	6,91%
Impôts et taxes (73)	29 300 000	31 165 000	1 865 000	6,37%
Dotations et participations (74)	10 619 210	9 178 833	-1 440 377	-13,56%
Autres produits gestion (75)	306 500	296 125	-10 375	-3,38%
Autres recettes (76, 77, 78)	36 000	6 000	-30 000	-83,33%
Total recettes réelles	42 768 330	43 283 958	515 628	1,21%
Opérations d'ordre (042)	288 000	210 980	-77 020	-26,74%
RECETTES TOTALES	43 056 330	43 494 938	438 608	1,02%

Le total des recettes **réelles** prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 43 283 958 €. À ce montant, s'ajoutent les opérations d'ordre de transfert entre sections pour 210 980 € (Quote-part de subventions transférées au compte de résultat).

Pour 2022, les recettes **réelles** sont ainsi supérieures à celles de 2021 (+ 515 628 € soit + 1,21 %) du fait de plusieurs facteurs, dont notamment :

- Des recettes des deux taxes (foncier bâti et foncier non bâti) qui seront supérieures à 2021 de + 717 000 €,
- Une estimation prudentielle des Dotations de l'État (Dotation Globale de Fonctionnement – DGF ; Dotation de Solidarité Urbaine – DSU ; Dotation Nationale de Péréquation – DNP). Elles sont prévues globalement en augmentation de + 45 000 €, avec cependant une revoyure en fonction de l'évolution de la population au 1^{er} janvier 2022,
- Une augmentation de la taxe additionnelle aux droits de mutation par rapport à l'inscription du BP 2021 (+ 400 000 €), du fait du dynamisme du marché immobilier constaté sur Draguignan,
- La perte du fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) de - 600 000 €, compte tenu du fait que Dracénie Provence Verdon agglomération n'est plus bénéficiaire de ce versement.

- Une diminution des produits de service à caractère de loisir (CAF centre aéré) liée à une prévision prudente (- 54 000€)

a) Les impôts et taxes : 31 165 000 € (chapitre 73 fiscalité directe)

Évolution de la fiscalité et des bases fiscales sur 2022

Il est prévu un produit d'impôts locaux en hausse résultant :

- Du produit notifié par les Services Fiscaux, en 2021, supérieur au montant inscrit au BP 2021,
- De l'intégration dans le produit fiscal de l'ancienne allocation compensatrice d'exonération de taxe d'habitation, précédemment imputée au chapitre 74 (compte 74835),
- De l'évolution nominale des bases d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti et non bâti en raison de l'inflation constatée sur les 12 derniers mois (à fin novembre 2021), soit une évolution prévisionnelle prudente de + 3 %,
- De la variation physique des bases d'imposition, estimée à + 0,5 %, liée à l'évolution du parc immobilier (constructions, etc.).

Le produit prévisionnel des impôts locaux du chapitre 73 est donc de 26 567 000 € contre 24 400 000 € au budget 2021, soit près de + 8,8% c'est-à-dire + 2 167 000 €.

Les taux d'imposition communaux 2022

Dans la continuité de 2015 à 2021, toujours pour ne pas alimenter de pression fiscale, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'impôts locaux.

Ainsi, les taux communaux de fiscalité de l'année précédente seront reconduits en 2022 ainsi :

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties 37,79 %,
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties . 79,82 %.

La plupart des autres produits (la Dotation de Solidarité Communautaire -DSC-, les droits de place, la taxe sur l'électricité, etc...) sont similaires à 2021 pour 4 598 000 €, à l'exception du FPIC complètement supprimé en 2022, soit une perte de 600 000 €.

b) Les dotations et participations : 9 178 833 € (chapitre 74)

La Dotation Globale de Fonctionnement est prévue à hauteur de 4 300 000 €, par prudence en diminution de 20 000 €. Il conviendra de revoir ce montant au vu du chiffre de la population annoncé par l'INSEE au 1^{er} janvier 2022.

Je rappelle, sur ce sujet, que nous percevons pour les 3 dotations (DGF, DSU et DNP) un montant par habitant inférieur à ce que perçoivent les villes de notre strate. Ainsi, en 2021, nous avons perçu un montant de 174 € par habitant contre 200 € pour les villes de la même strate que celle de Draguignan, soit 1 046 110 € de manque à gagner.

La Dotation de Solidarité Urbaine (1 500 000 €) est prévue en hausse de + 90 000 € et la Dotation Nationale de Péréquation (1 250 000 €) en baisse de - 25 000 €.

Comme indiqué ci-dessus l'allocation compensatrice de taxe d'habitation versée par l'État (1 450 000 € en 2021) est désormais intégrée dans le produit des impôts directs locaux, au chapitre 73.

Enfin, les recettes concernant la CAF, la Région et le Département seront en diminution de 7,81% (- 133 332 €).

c) Les autres recettes de gestion : 2 934 125 € (chapitres 013, 70 et 75)

Les atténuations de charges : 760 000 € (chapitre 013)

Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel par notre assureur lié à l'absentéisme et de la part du personnel sur les tickets restaurants. Il est prévu en hausse de 10 000 € par rapport à 2021, compte tenu de l'impact potentiel de la situation sanitaire actuelle sur cet absentéisme.

Les produits des services : 1 878 000 € (chapitre 70)

Sont notamment imputés sur ce chapitre budgétaire, qui augmente de 121 380 € par rapport à 2021 (soit + 6,91 %), les redevances d'occupation du domaine public, les concessions de cimetière et divers produits du domaine.

La hausse s'explique par une reprise de l'activité, qui avait également été impactée négativement en 2021.

Les autres produits de gestion courante : 296 125 € (chapitre 75)

Sont imputés au chapitre 75, les revenus des immeubles, les produits divers de gestion courante et les redevances versées par les fermiers. Ce chapitre est en légère baisse (- 10 375 €) par rapport à 2021.

d) Les recettes financières et produits exceptionnels : 6 000 € (chapitres 76, 77 et 78)

Ces produits recouvrent pour l'essentiel les autres produits à caractère exceptionnel. Le montant total de ces 3 chapitres est en diminution de 30 000 € par rapport à 2021 principalement due à au fait que les produits exceptionnels sont désormais imputés au chapitre 70.

e) Les opérations d'ordre : 210 980 € (chapitre 042)

Elles sont en baisse par rapport à 2021 (- 77 020 €) et représentent le transfert de subventions au compte de résultats.

2 – Les dépenses de fonctionnement : 43 494 938 €

Répartition des dépenses de fonctionnement

COMPARATIF DÉPENSES 2020/2021	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Charges générales (011)	10 721 565	10 698 898	-22 667	-0,21%
Charges de personnel (012)	23 748 000	24 300 000	552 000	2,32%
Atténuation de produits (014)	140 000	285 500	145 500	103,93%
Autres charges gestion (65)	2 769 812	2 901 500	131 688	4,75%
Charges financières (66)	918 000	739 700	-178 300	-19,42%
Charges diverses (67, 68, 022)	41 700	5 500	-36 200	-86,81%
Total dépenses réelles	38 339 077	38 931 098	592 021	1,54%
Amortissements (042)	1 634 700	1 733 600	98 900	6,05%
Autofinancement prév (023)	3 082 553	2 830 240	-252 313	-8,19%
DÉPENSES TOTALES	43 056 300	43 494 938	438 638	1,02%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 38 931 098 €. Elles augmentent de 1,54 % par rapport à 2021, attestant une nouvelle fois de l'extrême rigueur appliquée aux charges de fonctionnement par tous les élus et services. Elles se répartissent de la manière suivante :

a) Les dépenses de gestion (chapitres 011, 012, 014 et 65)

Les charges à caractère général : 10 698 898 € (chapitre 011)

Ces charges correspondent aux différents contrats et marchés (prestations de service, restauration scolaire, assurances, entretien et maintenance du patrimoine, fluides...) et aux charges quotidiennes de fonctionnement de la collectivité.

Malgré l'inflation, un gros effort de gestion permet de contenir ces dépenses de gestion courante qui seront donc en baisse par rapport à 2021 de - 0,21 %.

Les dépenses de personnel : 24 300 000 € (chapitre 012)

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, une série de mesures décidées par l'État, font évoluer ce poste, le plus important et le plus rigide des dépenses de fonctionnement, à la hausse de la manière suivante :

- Le coup de pouce salarial décidé par le Gouvernement pour les agents de catégorie C dès 2022 ainsi que la hausse du SMIC (impact de + 167 000 €),
- « L'indemnité inflation » de 100 euros, décidée également par le Gouvernement, qui sera versée à tous les français gagnant moins de 2 000 euros nets par mois. C'est l'employeur qui « avancera » cette somme, probablement en janvier 2022 et sera remboursé par l'État, selon des modalités non connues à ce jour. Cela impactera ce chapitre 012 à la hausse, avec une augmentation corrélative de la recette de fonctionnement (au chapitre 013),
- L'obligation pour la commune de prendre en charge l'accompagnement des enfants porteurs de handicap dans le temps périscolaire à partir de septembre 2021, charge précédemment assurée par l'État (hausse évaluée à + 50 000 €),
- Les revalorisations catégorielles envisagées par l'État par exemple pour la filière médico-sociale, les bonifications d'ancienneté des catégories C, dont les impacts seront connus en cours d'année,
- L'augmentation de 0,1 % de la cotisation au CNFPT pour financer la formation des apprentis (Variation de + 13 000 €),
- L'augmentation habituelle découlant des avancements de grade (ce que l'on appelle le Glissement Vieillesse Technicité – GVT) et des promotions des agents (impact de 182 000 €).

Compte tenu de l'importance de ces charges nouvelles dont une bonne part provient de facteurs exogènes, il a été décidé de ne procéder à aucun recrutement supplémentaire sur 2022, en dehors soit des remplacements de départs dans les secteurs à normes d'encadrement, soit pour assurer le service au public sans rupture.

Les efforts constants d'optimisation des effectifs et de la masse salariale sont donc amplifiés en 2022, en dépit du contexte sanitaire obligeant au respect du protocole sanitaire dans les écoles et les espaces publics ainsi qu'à la poursuite de l'activité du centre de vaccination qui a dû être renforcé récemment, vu le contexte lié au variant Omicron.

Malgré cette extrême rigueur mais avec l'impact des mesures nouvelles créées par l'État, nos dépenses de personnel augmentent de + 2,32 % par rapport à 2021.

Pour mémoire, l'évolution de nos dépenses de personnel a été la suivante sur les 5 dernières années :

- + 1,06 % de 2015 à 2016,
- - 0,29 % de 2016 à 2017,
- + 1,99 % de 2017 à 2018,
- + 0,58 % de 2018 à 2019,
- + 1,08 % de 2019 à 2020.

Je rappelle une nouvelle fois que si nos charges de personnel représentent la plus forte proportion des dépenses de fonctionnement (59,47 % des dépenses réelles de fonctionnement au Compte Administratif 2020, en montant net, contre 59,69 % pour les villes de même strate), elles ne représentaient que 556 € par habitant pour notre collectivité contre 765 € en moyenne pour les villes de notre strate démographique nationale. Nous ne sommes donc pas en sureffectif et notre politique de rémunération est maîtrisée.

Les autres charges de gestion courante : 2 901 500 € (65)

Ce chapitre augmente d'environ 131 688 €, dont 72 588 € pour les subventions aux associations.

Il est à noter que cette augmentation correspond peu ou prou à la hausse de la subvention au club de handball, soutenu dans sa montée en division supérieure et ainsi sa participation au

championnat de Nationale 1. Les autres subventions sont globalement stables, certaines associations ayant renoncé à solliciter une aide au titre de 2022 en raison de la situation sanitaire.

b) Les charges financières et diverses : 745 200 € (chapitres 66, 67 et 68)

Ces chapitres budgétaires, sont en diminution par rapport à 2021 (- 214 500 €) grâce à la baisse sensible des intérêts et aux remboursements annuels des capitaux empruntés.

c) Les opérations d'ordre : 4 563 840 € (chapitres 023 et 042)

Elles sont constituées du virement à la section d'investissement pour 2 830 240 € et des amortissements pour 1 733 600 €.

Au total, elles diminuent de -153 413 € par rapport à 2021, soit - 3,25 %.

Synthèse sur la section de fonctionnement

La section de fonctionnement est marquée par des prévisions d'évolution des dépenses réelles de + 1,54 % (soit + 592 021 €).

Cette hausse dépasse légèrement celle des recettes réelles de fonctionnement qui est à + 1,21% (soit + 515 628 €).

Nous parvenons cependant à dégager un solde destiné à la section d'investissement (chapitre 023 et 042) de 4 563 840 €, en baisse de 153 413€ (- 3,25 %) par rapport à 2021.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à **17 975 469 €**.

1 – Les dépenses d'investissement : 17 975 469 €

Répartition des dépenses d'investissement

COMPARATIF DEPENSES 2020/21	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Immo. Incorporelles (20)	929 373	442 750	-486 623	-52,36%
Subventions équipement (204)	184 000	0	-184 000	-100,00%
Immo. corporelles (21)	8 918 275	3 376 739	-5 541 536	-62,14%
Immo. En cours (23)	227 950	150 000	-77 950	-34,20%
Opérations d'équipement	2 350 000	9 870 000	7 520 000	320,00%
Total dépenses d'équipement	12 609 598	13 839 489	1 229 891	9,75%
Remboursement dette (16)	2 900 000	3 152 000	252 000	8,69%
Participations, créances (26)	120 000	0	-120 000	-100,00%
Total dépenses financières	3 020 000	3 152 000	132 000	4,37%
Opérations compte tiers (45)	20 000	110 000	90 000	450,00%
Total dépenses réelles	15 649 598	17 101 489	1 451 891	9,28%
Opérations d'ordre (040, 041)	708 000	873 980	165 980	23,44%
DÉPENSES TOTALES	16 357 598	17 975 469	1 617 871	9,89%

a) Les dépenses d'équipement : 13 839 489 €

Conformément au débat d'orientations budgétaires, il convient de rappeler qu'un état prospectif 2020-2025 a été élaboré sur la base d'un projet de Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), qui a été complété par la prospective 2021-2026. Ce PPI recense les principales

enveloppes d'investissements récurrents et les projets envisagés pour le présent mandat et a servi de support à l'élaboration de la présente section d'investissement.

Conformément au vote du Conseil Municipal du 8 juillet 2021, les principaux investissements sont gérés en Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP). Le tableau des AP/CP 2022 sera soumis à votre approbation, après le vote sur le présent projet de budget primitif.

Les immobilisations incorporelles : 442 750 € (chapitre 20)

Ces dépenses regroupent essentiellement les études, les frais d'insertion et les besoins en logiciels pour les services. Ce compte est en baisse par rapport à 2021 (- 136 623 €).

Les immobilisations corporelles : 3 376 739 € (chapitre 21)

Les dépenses inscrites sur ce chapitre concernent les actions récurrentes comme l'entretien du patrimoine, notamment scolaire, sportif et culturel, les acquisitions des matériels nécessaires aux services, ainsi que les travaux liés à la sécurité (travaux d'éclairage public, signalisation, pluvial, etc...).

On y trouve également les acquisitions foncières, les plantations d'arbres etc.

Opérations d'équipement : 9 870 000 €

L'année 2022 verra la poursuite et le lancement de programmes majeurs d'investissement :

- L'achèvement de l'extension réhabilitation du Musée des Beaux-Arts (4 200 000 €),
- Le programme de politique éducative et scolaire (2 002 000 €) pour :
 - L'entretien sur les bâtiments scolaires (580 000 €),
 - L'extension de l'école des Écureuils, qui permettra d'améliorer les conditions d'accueil des élèves du secteur (1 422 000 €),
- Le programme de rénovation thermique des écoles (200 000 €) et de transition énergétique des chaufferies (90 000 €) soit un total de 290 000 €,
- 700 000 € destinés à la poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments et espaces publics - Agenda d'Accessibilité Programmé – Ad'AP,
- La continuité du programme Action cœur de ville, comprenant par exemple les travaux de Résorption de l'Habitat Insalubre Roque-Beauvezer, les subventions dans le cadre de l'OPAH-RU et du Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale (CRAC), ou encore l'acquisition de locaux commerciaux en centre ancien, le tout pour 1 058 000 €,
- Les travaux de remise en état et d'amélioration de la voirie pour 1 070 000 €,
- Le programme de lutte contre l'inondabilité pour un montant de 550 000 €.

Comme exposé lors du débat d'orientations budgétaires, une discussion est engagée avec DPVa et le Syndicat Mixte de l'Argens sur la prise en charge financière du programme de lutte contre les inondations et du ruissellement pluvial par l'une de ces entités. Ces travaux pourraient être financés par la taxe GEMAPI récemment créée par DPVa. Pour l'heure, en accord avec DPVa, la commune prévoit cette enveloppe au budget 2022, avec une recette potentielle de 400 000 €.

b) Les dépenses financières : 3 152 000 €

Il s'agit pour 2022 uniquement du chapitre 16 correspondant au remboursement du capital de la dette pour 3 152 000 €. La hausse de 252 000 € par rapport à l'exercice précédent découle des tableaux d'amortissement de la dette, sachant qu'en 2021, un emprunt de 2,9 M€ a été contracté auprès de la Banque Postale ainsi qu'un emprunt de 1 M€ auprès de la Banque des Territoires

c) Les opérations d'ordre et patrimoniales 873 980 € (chapitres 040 et 041)

Les opérations patrimoniales sont en hausse par rapport à 2022 car d'importantes études ont été réalisées en 2021. Elles sont équilibrées par des opérations d'ordre en recettes d'investissement (663 000 €) et de fonctionnement (210 980 €).

2 – Les recettes d'investissement : 17 975 469 €

Répartition des recettes d'investissement

COMPARATIF RECETTES 2020/2021	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Subventions (13)	6 487 550	5 772 753	-714 797	-11,02%
Emprunt (16)	2 912 795	4 965 876	2 053 081	70,48%
Total recettes équipement	9 400 345	10 738 629	1 338 284	14,24%
Dotations (10)	1 800 000	1 900 000	100 000	5,56%
Total recettes financières	1 800 000	1 900 000	100 000	5,56%
Opérations compte tiers	20 000	110 000	90 000	450,00%
Total recettes réelles	11 220 345	12 748 629	1 528 284	13,62%
Virement du fonctionnement	3 082 553	2 830 240	-252 313	-8,19%
Amortissements	1 634 700	1 733 600	98 900	6,05%
Opérations d'ordre	420 000	663 000	243 000	57,86%
RECETTES TOTALES	16 357 598	17 975 469	1 617 871	9,89%

a) Les recettes d'équipement : 10 738 629 € (chapitres 13 et 16)

Celles-ci regroupent les subventions d'équipement et les emprunts.

Les subventions d'équipement :

Elles s'élèvent à 5 772 753 €, en baisse de plus de 11% par rapport à 2021. Par ailleurs, une partie des nombreuses aides que nous avons sollicitées et obtenues comme les subventions des différents partenaires pour le Musée ou les fonds de concours de DPVA pour les divers aménagements réalisés en cœur de ville seront versées en 2022, car les travaux correspondants seront, alors, achevés.

Les emprunts :

Il est proposé d'inscrire un emprunt de 4 965 876 €. J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle, une provision en quelque sorte.

Comme je vous l'ai exposé lors du débat d'orientations budgétaires, notre stratégie d'emprunt repose sur une enveloppe pluriannuelle, dont les tranches sont mobilisables au 31 décembre de l'année indiquée, permettant, le cas échéant d'en décaler le versement, si, par exemple, le besoin de financement de la section d'investissement ne nécessite pas immédiatement le recours à cet emprunt.

Cet emprunt provisionné sera dimensionné in-fine en fonction du résultat 2021, déterminé lors du vote du Compte Administratif qui interviendra en mars 2022 ainsi qu'au vu de la réalisation des investissements. Ce montant est donc un maximum qui, même maintenu à ce niveau, ne dégraderait pas la situation financière de la ville car :

- Nos ratios sont actuellement très bons, en particulier la capacité de désendettement qui est actuellement de 5,16 années, alors que la durée critique est considérée atteinte au-delà de 12 ans,
- Un stock important d'emprunts va continuer à arriver à échéance dans les années qui viennent, limitant ainsi l'impact du prêt qui sera contracté en 2022,
- Notre stratégie proactive et la qualité de notre gestion qui conduit à générer à partir de la section de fonctionnement un certain niveau de Capacité d'Autofinancement très examiné par les établissements bancaires, et nous permet de profiter des taux d'emprunt actuels très bas.

Lors de la reprise des résultats dans le cadre du vote du compte administratif 2021, une partie du résultat pourrait diminuer cette enveloppe prévisionnelle, par décision modificative, si cela s'avère possible.

b) Les dotations : 1 900 000 € (chapitres 10 et 024)

Ces recettes financières sont composées de dotations, fonds divers, réserves comme le FCTVA, la taxe d'aménagement, etc. pour 1 900 000 €, en augmentation de 100 000 € par rapport à 2021.

c) Les recettes d'ordre : 5 226 840 €

Les éléments qui composent les recettes d'ordre sont :

- Le virement depuis la section de fonctionnement pour 2 830 240 €,
- Les dotations aux amortissements pour 1 733 600 €,
- Les opérations patrimoniales de 663 000 € qui équilibrent, avec la recette d'ordre de fonctionnement (210 980 €), la dépense d'ordre en investissement (873 980).

Synthèse de la section d'investissement

La section d'investissement 2022 s'équilibre, donc, à 17 975 469 €.

Les dépenses d'équipement sont en hausse par rapport au budget primitif 2021.

Elles traduisent la priorité accordée aux investissements directs qui contribuent au développement de la ville :

- Achèvement de la réhabilitation-extension du Musée des Beaux Arts, qui donnera une impulsion culturelle et touristique décisive à la ville,
- Poursuite des travaux sur le Centre ancien,
- Effort très conséquent sur les bâtiments scolaires,
- Sans pour autant négliger l'entretien indispensable de notre patrimoine, avec encore cette année un effort significatif sur la voirie et les travaux de proximité dans les quartiers.

Ces investissements sont largement financés par les nombreuses subventions que nous avons obtenues, qui seront versées par les partenaires financiers cette année, en lien avec l'achèvement des opérations.

Le recours à l'emprunt qui pourrait être au maximum de 4 965 000 € environ permettra de continuer à investir tout en préservant la capacité financière ultérieure de la commune.

CONCLUSION

Le budget 2022 a été établi conformément aux orientations budgétaires débattues lors du Conseil Municipal du 24 novembre 2021 à savoir :

- Maintenir en 2022 les taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti et non bâti pour ne pas alourdir la pression fiscale sur la commune,
- Poursuivre les économies déjà engagées sur les charges de fonctionnement courant, notamment sur les dépenses de personnel,
- Poursuivre notre politique d'aides financières attribuées aux associations,
- Affecter les marges dégagées prioritairement à l'investissement et poursuivre l'effort sur les dépenses d'équipement,
- Provisionner un emprunt tout en prévoyant de le mobiliser de façon optimale, au vu de la réalisation des investissements,
- S'adapter à l'évolution de la crise sanitaire et ses conséquences sur nos finances.